

# Formation **RENOUVELLEMENT** des élus de la **CSSCT - Toutes tailles d'entreprise\_Brissaud et Ligeon**

Afin de renforcer les compétences en prévention des risques professionnels

*Ce programme de formation s'adresse à des élus titulaires ou suppléants de la CSSCT ayant eu déjà à minima un mandat. Il permet de mieux cerner ses missions santé sécurité au travail afin d'améliorer les conditions de travail .*

**Durée:** 35.00 heures (5.00 jours)

**Profils des stagiaires :**

- Elus de la CSSCT Titulaires et suppléants.
- Deuxième mandat et plus
- En intra ou en inter entreprise

**Prérequis :**

- Aucun

**Délai d'accès :** 2 semaines

**Accessibilité :** Le client informe le prestataire de la présence de personnes en situation de handicap au moins 15 jours avant le début de la formation ; ceci afin de vérifier notre capacité d'accueil, selon le type de handicap. Le cas échéant, Kanopé pourra orienter le client vers des organismes dédiés à l'accompagnement des personnes en situation de handicap.

## Objectifs pédagogiques

- Améliorer le fonctionnement de votre CSE/CSSCT sur les questions de la SSCT.
- Approfondir l'exercice de sa mission SSCT pour se positionner comme interlocuteur constructif et proactif.

## Contenu de la formation

- Jour 1 : Bilan du mandat précédent et se projeter dans le nouveau
  - Réaliser un retour d'expérience du précédent mandat : Analyser la place des sujets SSCT dans les ordres du sujets, la répartition des sujets entre CSE et CSSCT, Evaluation du climat social entre élus, avec la direction, Identification des réussites, des échecs.
  - Faire un auto diagnostic du fonctionnement de l'instance actuelle CSE/CSSCT et déterminer des points d'amélioration

- Réaliser un agenda social.
- Jour 1 : Utiliser les outils en prévention des risques professionnels à destination des élus.
  - Définir les obligations réglementaires du document unique d'évaluation des risques
  - Différencier les devoirs d'alerte et le droit de retrait
  - Produire un avis motivé dans les consultations obligatoires et ponctuelles
  - Etablir les 4 visites d'inspection par an, le temps du mandat
  - Reconnaître le préjudice subit
  - Identifier la procédure de mise en place d'une expertise
- Jour 2 : Appliquer le nouveau cadre législatif dans l'exercice du CSE
  - Définir les services de prévention et de santé au travail (loi santé travail) . L'offre socle : la prévention des risques professionnels et de la désinsertion professionnelle, suivi individuel de l'état de santé.
  - Évaluer les dispositifs de montée en compétences des acteurs en charge des sujets SSCT : les élus CSE et CSSCT, le salarié désigné compétent, les salarié.es via la mise en place du passeport prévention
  - Développer un regard critique sur le DUERP existant de l'entreprise : - méthodologie adaptée pour analyser le DUERP et le plan de prévention - méthodologie pour rédiger un avis motivé - intégration des nouveaux risques dans le DUERP (poly exposition, RPS, harcèlement sexuel) - établir un diagnostic sur la QVCT dans votre entreprise
  - Lutter contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets (loi climat et résilience)
- JOUR 3 : Construire un dialogue favorable
  - Définir les règles de communication : Mise en situation à partir d'un jeu
  - Déterminer la place de la fonction d' élu dans son quotidien de professionnel. Estimation de la charge de travail de l' élu CSE Les usages pour l'absence au poste : Bon de délégation, délai de prévenance. La montée en compétences de l' élu : les entretien de début, milieu et fin de mandat.
  - Établir un cadre de dialogue favorable avec les salariés : Se présenter en tant qu' élu, Clarification des rôles de chacun (apport, attente et zone d'intolérance).
  - Construire un collectif de travail entre élus : Les modes de partage des informations. Les modes de prises de décision au sein du collectif CSE Répartition des missions du CSE
  - Construire un dialogue favorable entre la direction et les élus : La délégation paritaire, Le délit d'entrave, La suspension de séance.
- Jour 4 et 5 : Développer une stratégie d'action sur les sujets SSCT
  - Analyser un risque professionnel : Différencier les notions de danger/exposition/risques, Sensibilisation aux risques propres à l'activité de l'entreprise, Prévenir en tenant compte des 9 principes de prévention, Distinguer prévention primaire, secondaire et tertiaire. Adopter un regard critique sur le DUERP existant de votre entreprise.
  - Réaliser une enquête Accident du travail (sur la base d'étude de cas): Décrire la méthodologie et procédure d'enquête, Expérimenter l'arbre des causes comme méthode d'analyse des faits, Rechercher des solutions et mettre en place un plan d'action.
  - Utiliser la réglementation : Comprendre la hiérarchisation des lois, Savoir chercher les principaux textes en hygiène et sécurité.

- Analyser le travail réel (ergonomie) : Distinguer le travail prescrit/travail réel, Décrire une situation de travail via les 5 carrés, Mise en pratique de la démarche ergonomique, Utiliser l'analyse du travail lors d'un futur changement
- Construire une stratégie d'action sur le mandat : Définir un sujet prioritaire, construire des actions, établir un rétroplanning.

## Organisation de la formation

### Equipe pédagogique

Aurore et Sylvette ont chacune + de 15 ans d'expérience professionnelle.

Leur expertise est basée sur l'expérience terrain.

Elles ont à cœur de rester des formatrices de proximité en s'ancrant dans leur territoire (Nouvelle Aquitaine, Occitanie) et apportant des réponses aux apprenants au-delà de la session.

**Pour les contacter : [formation@dialogue3s.fr](mailto:formation@dialogue3s.fr) ou 06.23.66.66.77.**

### **-Sylvette BRISSAUD est Psychologue du travail/ergonome.**

Elle a été conseillère en prévention dans un régime de protection sociale pendant plus de 15 ans. Habilitée en tant que IPRP (Intervenant en prévention des risques professionnels) elle intervient dans diverses entreprises (toutes tailles et toutes activités), surtout sur des problématiques RPS, afin d'améliorer les conditions et les relations de travail. Elle est également secouriste en santé mentale référencée sur la plateforme QVCT de l'ANACT.

[www.linkedin.com/in/sylvette-brissaud-psychologue-du-travail](https://www.linkedin.com/in/sylvette-brissaud-psychologue-du-travail)

### **- Aurore LIGEON est Formatrice / Animatrice en santé sécurité au travail et CSE.**

Elle a occupé un poste de responsable sécurité en interne, dans une entreprise industrielle pendant plus de 10 ans. Elle anime régulièrement des ateliers dédiés à la sécurité au travail et exerce également en tant que praticienne SHIATSU.

<https://www.linkedin.com/in/aurore-ligeon/>

### Moyens pédagogiques et techniques

- Accueil des apprenants dans une salle dédiée à la formation.
- Documents supports de formation projetés.
- Exposés théoriques
- Etude de cas concrets
- Quiz en salle

### Dispositif de suivi de l'exécution de l'évaluation des résultats de la formation

- Feuilles de présence.
- Questions orales ou écrites (QCM).
- Formulaire d'évaluation de la formation.

# Kanopé

68 rue Dessoles

32000 AUCH

Email: [admin@kanope.coop](mailto:admin@kanope.coop)

Tel: 05 62 07 38 08



- Certificat de réalisation de l'action de formation.